

Office du Ducroire en 2011

Bilan positif grâce à une gestion prudente



Etienne Reuter, président de l'ODL lors de la présentation

En date du 18 juin 2012, l'ODL (Office du Ducroire) a présenté un bilan de ses activités pour l'année 2011, une année marquée par son 50^e anniversaire.

Au fil des années, l'ODL, un établissement public placé sous l'autorité du ministère des Finances et fonctionnant avec la garantie de l'Etat, est devenu le « guichet unique pour les exportateurs ». Depuis 2002, en marge de son activité traditionnelle, à savoir l'assurance-crédit à l'exportation, l'ODL a pour mission complémentaire de promouvoir les exportations luxembourgeoises à travers l'octroi d'aides financières par l'intermédiaire du COPEL (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises).

En matière d'assurance-crédit, l'exercice 2011 a été marqué par :

- un niveau très élevé d'opérations assurées, soit environ 1,1 milliards d'euros ;
- un montant record de 1,2 milliards d'euros en engagements à la fin de l'exercice ;
- un montant de primes encaissées de 8,3 millions d'euros ;
- un montant record de 7,1 millions d'euros versé aux assurés au titre de sinistres indemnisés principalement en Ukraine et en Russie ;

- un résultat de l'exercice malgré tout positif de 2,2 millions d'euros, grâce à une politique prudente en matière de provisions des risques.

En 2011, l'ODL est devenu membre de l'Union de Berne, la plus grande association au monde des sociétés d'assurance-crédit publiques et privées. L'acceptation de la candidature de l'ODL est une reconnaissance internationale du travail accompli.

De nouveaux accords en réassurance ont été signés en 2011 avec les assureurs-crédits publics suisse (SERV) et suédois (EKN). Ces accords s'ajoutent aux 14 accords existants.

Suite à la crise économique et financière et afin de palier aux défaillances du marché privé de l'assurance-crédit, l'ODL, avec l'accord de la Commission européenne, a renouvelé au 1er juin 2012 son dispositif de couverture sous la forme d'une police d'assurance « Top up individuel » pour la Grèce. L'assurance « Top up » est gérée par l'ODL pour le compte de l'Etat, et représente une couverture complémentaire à l'assurance-crédit privée.

En ce qui concerne le volet de promotion des exportations, le montant des aides payées, soit sous la forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, la formation à l'exportation ou la participation à des foires, soit sous la forme d'une avance remboursable sous certaines conditions, s'est élevé à 1,8 millions d'euros. Sur les 549 demandes introduites, 47 ont fait l'objet d'un avis négatif. Au 31 décembre 2011, les promesses valables s'élevaient à 1,1 millions d'euros. PHOTO: ODL

www.odl.lu